



Combattre la fraude grâce à la garantie en cas de vol d'identité offerte gratuitement

Les avancées technologiques facilitent les échanges entre les entreprises et les consommateurs mais elles réduisent aussi le contrôle que vous exercez sur la protection de vos renseignements personnels.

Chaque nouvelle technologie offre aux cybercriminels de nouvelles possibilités d'usurper vos renseignements personnels, ce qui risque d'occasionner des factures supplémentaires, des frais, des chèques sans provision et un mauvais pointage de crédit. Pour combattre ce fléau, nous avons inclus, sans frais, la garantie en cas de vol d'identité dans tous les contrats [d'assurance habitation de propriétaires, de copropriétaires et de locataires](#). Si vous découvrez que vous êtes victime d'un vol d'identité, nous vous rembourserons les frais associés au vol et à l'utilisation frauduleuse de votre identité, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. Nous couvrons notamment les honoraires d'avocat, les frais de déclaration sous serment, l'envoi de courrier recommandé et la perte de revenus en raison de votre absence du travail. Vous ne paierez aucune franchise et le sinistre n'aura aucune incidence sur le rabais pour absence de sinistre.

Vos renseignements personnels sont précieux

Les voleurs d'identité peuvent utiliser des renseignements comme le nom, la date de naissance, l'adresse, le numéro de carte de crédit, le numéro d'assurance sociale (NAS) ou d'autres renseignements personnels pour prendre le contrôle d'un compte bancaire ou pour en ouvrir un nouveau. Ils peuvent également s'en servir pour faire des demandes de cartes de crédit ou de prêts hypothécaires, réacheminer le courrier vers une nouvelle adresse, s'abonner à un service de téléphonie cellulaire, louer des véhicules, acheter des biens ou même obtenir un emploi.

Vous réduirez votre risque de vol d'identité en gérant vos renseignements personnels prudemment. Voici les conseils à suivre pour y arriver :

- > Soyez prudent quand vous utilisez vos cartes de crédit. Limitez le nombre de vos cartes de crédit et annulez celles que vous n'utilisez pas.
- > Signalez sans tarder le vol ou la perte d'une carte de crédit ou toute dépense inhabituelle portée à votre compte.
- > Ne laissez jamais votre relevé d'opérations au guichet automatique ou dans une poubelle.
- > Déchiquez ou entreposez en lieu sûr tous les relevés d'activité financière et les documents personnels dont vous n'avez plus besoin. Détruisez toute demande de crédit préapprouvée.
- > Ne communiquez pas vos renseignements personnels par téléphone, par courrier ou en ligne, à moins que vous n'avez communiqué vous-même avec le destinataire ou que vous le connaissiez.
- > Videz votre boîte aux lettres dès que possible et détruisez vos relevés, copies de demandes de cartes de crédit, formulaires d'assurance, certificats du médecin ou offres de crédit.
- > Surveillez la fréquence d'envoi de vos relevés de facturation. Vérifiez auprès de vos créanciers lorsque vos factures sont en retard, et envisagez le paiement en ligne, une option sûre et écologique.
- > Ne laissez pas votre acte de naissance, votre passeport ou votre numéro d'assurance sociale dans votre portefeuille.
- > Mémorisez vos numéros d'identification personnels (NIP) et les mots de passe de votre ordinateur et changez-les régulièrement. Ne les notez

sur une feuille et évitez les renseignements évidents comme votre date de naissance. Lorsque vous utilisez Internet, profitez des technologies qui protègent votre sécurité et votre vie privée comme les signatures numériques, le chiffrement des données et les services anonymes.

- > Lorsque vous utilisez une carte de débit, assurez-vous qu'elle n'est balayée qu'une seule fois dans le lecteur approprié. Cachez le clavier lorsque vous entrez votre NIP.
- > Vérifiez votre pointage de crédit auprès d'une agence d'évaluation du crédit une fois par année pour confirmer qu'il est exact et n'inclut aucune dette ou activité non autorisée.

Comment savoir si vous êtes victime d'un vol d'identité?

Notez à qui vous avez communiqué vos renseignements. Inquiétez-vous si vous recevez :

- > des relevés de carte de crédit ou d'autres factures à votre nom, pour lesquels vous n'avez jamais fait de demande;
- > une lettre d'un créancier qui vous annonce que votre demande de carte de crédit a été approuvée ou refusée, alors que vous n'avez jamais fait pareille demande;
- > un appel d'une agence de recouvrement concernant un compte impayé. Pour en savoir plus sur les signes de fraude, visitez le [Centre antifraude du Canada](#).

Que faire si on usurpe votre identité?

1. Signalez le crime à votre service de police local sur-le-champ. Demandez une copie du rapport de police pour présenter une preuve de vol aux organismes avec lesquels vous devrez communiquer plus tard.
2. Communiquez avec votre institution financière et votre compagnie de carte de crédit et demandez-leur qu'un avis de vol soit indiqué dans vos comptes.
3. Communiquez avec [Equifax](#) ou [TransUnion](#) pour qu'une alerte à la fraude soit versée à votre dossier.
4. Signalez la fraude auprès du [Centre antifraude du Canada](#).
5. [Communiquez avec Postes Canada](#) si vous soupçonnez que votre courrier est détourné.
6. Avisez vos fournisseurs de télécommunications et vos services publics de la possibilité qu'une personne utilisant votre nom essaie d'ouvrir de nouveaux comptes de manière frauduleuse.
7. [Communiquez avec nous pour parler à un représentant](#). Nous sommes là pour vous aider.

Prenez les mesures nécessaires pour éviter que vos renseignements personnels ne tombent entre mauvaises mains. Suivez-nous dès aujourd'hui sur le [cooperatorsassurancegroupe.ca](#) pour en savoir davantage sur la [garantie en cas de vol d'identité de Co-operators](#).